



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 avril 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail.

La liste des métiers en pénurie en 2025 vient d'être publiée par l'Agence pour le développement et l'emploi (ADEM) dans le *Journal officiel*. Pour cette année, 22 professions ont été comptabilisées, un nombre en légère baisse, étant donné que l'an dernier, 24 professions étaient considérées comme étant en grande pénurie. De nouveaux métiers font leur entrée sur la liste en particulier dans le domaine de la mécanique.

Comme l'an passé, il manque toujours des personnes spécialisées dans le secteur financier alors que dans le domaine de la santé et de l'action sociale, il manque des infirmiers et des aides-soignants, ainsi que des assistants sociaux et des éducateurs pour jeunes enfants. La liste complète est publiée sur le site www.journalofficiel.lu. Les employeurs à la recherche de main d'œuvre qualifiée dans les métiers référencés peuvent bénéficier de procédures simplifiées et accélérées pour l'embauche de ressortissants de pays tiers.

- Dès lors, nous aimerions savoir quelles sont les formations organisées depuis l'établissement de cette liste et combien de participants ont pu trouver un emploi ?
- Combien de ressortissants de pays tiers ont pu être recrutés et dans quels domaines ?
- Combien de réfugiés ont pu trouver un emploi dans les métiers concernés ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Georges Engel
Député